

Evaluer la formulation d'une liste d'acquis d'apprentissage visés par un dispositif d'apprentissage

Un **acquis d'apprentissage visé** (AAV – *Intended Learning Outcome*) décrit de manière précise ce qu'un apprenant devrait être capable de « faire » à l'issue de tout ou partie d'un parcours d'apprentissage (de formation).

Que ce soit lors de l'examen des acquis d'apprentissage visés par (une partie d') un programme de formation ou lors de la construction de la liste de ces acquis, il est utile de pouvoir formuler un diagnostic aussi objectif que possible afin de s'assurer de la qualité de la liste d'acquis et de déceler les éventuels points d'amélioration.

Nous présentons ci-dessous une grille critériée (« *rubric* ») (voir le Cahier FA2L *L'évaluation des apprentissages*) pour évaluer **une liste d'acquis d'apprentissage** visés par un dispositif. La grille proposée ici est très largement inspirée d'une grille utilisée par un grand nombre d'universités américaines (cfr. <https://www.wscuc.org/>). Une autre grille existe pour évaluer la qualité de chaque acquis d'apprentissage pris individuellement.

La grille propose une série (non exhaustive) de critères pouvant être pris en compte lors de l'analyse ou de la conception de listes d'acquis d'apprentissage. Pour chaque critère, la grille distingue quatre niveaux de qualité, du plus faible (« - ») au plus élevé (« +++ »). Chacun de ces niveaux est décrit de manière à permettre de situer, pour chaque critère, le niveau atteint par la liste d'acquis analysée.

Une fois le diagnostic global ainsi construit, l'attention se portera évidemment sur les critères ayant un niveau de qualité plus faible que celui que l'on souhaite atteindre. Cela permet de revoir, selon les cas, la liste des acquis d'apprentissage et d'en faire graduellement progresser la qualité.

Rappelons que la liste de critères proposés ne vise en rien l'exhaustivité : chacun devra compléter/alléger et adapter la grille en fonction de sa situation particulière et de ses besoins propres.

Une grille critériée pour évaluer une liste d'acquis d'apprentissage visés par un dispositif d'apprentissage

Catégorie de critère	Critère	-	+	++	+++
Contenu	1. La liste est complète	La liste est incomplète ; elle omet les AAV de certaines parties du programme ou des AAV essentiels	La liste est raisonnable et les acquis d'apprentissage sont bien formulés	La liste est constituée d'un ensemble d'acquis focalisés sur les principaux savoirs, savoir-faire, attitudes et valeurs à acquérir par le programme de formation	Un organe indépendant dans lequel siègent des parties prenantes externes à l'établissement a validé la liste des AAV
	2. La liste évite les redondances et les contradictions	Aucun effort n'a été fait pour éviter les redondances et les contradictions, qui sont apparentes	Il y a un petit nombre de redondances et/ou de contradictions	-	La liste ne contient aucune redondance ni contradiction entre les AAV
	3. La liste est réaliste en termes de préacquis, d'horaires, de personnel, de contraintes logistiques	Il n'y a aucune trace d'une réflexion pour vérifier le caractère réaliste de la liste	Certains enseignants se sont consultés pour assurer la compatibilité entre les dispositifs dont ils ont la charge	Le respect de l'ensemble des contraintes fait l'objet d'une préoccupation systématique des parties concernées	Un organe différent de celui qui a constitué la liste des AAV a validé sa faisabilité concrète

Structure	4. La liste est structurée en catégories d'acquis visés (cognitifs, affectifs, psychomoteurs, métacognitifs)	La liste n'est pas structurée : les acquis visés ne sont pas classés en catégories	La liste est structurée, mais la place de chaque AAV dans la structure n'est pas nécessairement évidente	La liste est structurée : les acquis visés sont classés en catégories bien définies et justifiées	La structure de la liste a été validée par un organe différent de celui qui a constitué la liste
	5. La liste fait la part entre AAV essentiels, importants et utiles	La distinction n'est pas faite	La distinction n'apparaît pas suffisamment clairement	Chaque AAV est systématiquement caractérisé selon son type essentiel, important ou utile	La distinction entre AAV essentiels, importants et utiles a été validée par un organe différent de celui qui a constitué la liste
	6. La liste fait la distinction entre acquis disciplinaires, généraux et transversaux	La distinction n'est pas faite	La distinction n'apparaît pas suffisamment clairement	La liste est structurée selon les types transversaux, généraux ou spécifiques	La distinction entre AAV transversaux, généraux et spécifiques a été validée par un organe différent de celui qui a constitué la liste
	7. La distinction entre les acquis des différents niveaux (bachelor et master) apparaît clairement	La distinction n'est pas faite	La distinction entre les niveaux bachelor et master n'apparaît pas suffisamment clairement	La liste est structurée en fonction des niveaux bachelor et master et cette distinction apparaît clairement	La structure de la liste a été validée par un organe différent de celui qui a constitué la liste
	8. La liste distingue clairement les activités et les acquis visés par ces activités	La formulation ne fait pas la distinction entre contenu d'une activité et acquis visés par l'activité	On confond parfois les activités (p. ex. : faire un stage) et les acquis visés par ces activités (p. ex. : appliquer les concepts appris au cours dans un cadre professionnel)	Pour la plupart des activités, la distinction entre contenu de l'activité et AAV est nette	Il n'y a aucune confusion entre le contenu d'une activité et les acquis qu'elle vise

Références	9. La liste prend en compte les AAV qui découlent des valeurs de l'institution	La liste ne tient pas compte des valeurs de l'institution	Certains AAV en rapport avec les valeurs propres à l'institution sont omis	La liste contient tous les AAV qui découlent des valeurs propres à l'institution	Chaque AAV de la liste fait explicitement référence aux valeurs propres à l'institution
	10. La liste prend en compte les normes nationales ou internationales éventuelles de la discipline ou du domaine	La liste ne tient pas compte des normes nationales et internationales	Certains AAV qui relèvent de normes nationales et internationales sont omis	La liste prend en compte les normes nationales et internationales dans la discipline	La liste est conforme/fait explicitement référence aux normes nationales et internationales dans la discipline
	11. Toutes les parties prenantes (gestionnaires de programmes, autres enseignants, employeurs potentiels, ...) sont identifiées et consultées. On a tenu compte de leurs avis.	On n'a pas jugé utile de faire la liste des parties prenantes	Certaines parties prenantes n'ont pas été consultées	Toutes les parties prenantes ont été consultées et on a tenu compte de leurs avis dans une certaine mesure	La liste fait l'objet d'un consensus explicite et formalisé de toutes les parties prenantes

Implication des étudiants	12. Les acquis d'apprentissage visés par le programme sont communiqués aux étudiants	Peu d'informations sont fournies aux étudiants à propos des acquis d'apprentissage visés par le programme	Les étudiants ont une connaissance fragmentaire des acquis d'apprentissage visés par le programme ; ils n'en perçoivent pas nécessairement la portée ou l'utilité	Les étudiants ont une bonne connaissance des acquis d'apprentissage visés par le programme	L'organisation est telle que les étudiants sont systématiquement mis au courant des AAV; ils en perçoivent l'intérêt
	13. Les étudiants s'approprient effectivement les acquis d'apprentissage	Aucun dispositif particulier n'est prévu pour s'assurer que les étudiants comprennent et acceptent les acquis d'apprentissage	L'information à propos des acquis d'apprentissage visés est laissée à l'initiative des enseignants ; elle n'est pas systématique	L'information à ce propos est systématique ; les documents sont facilement accessibles et les enseignants y font référence pour situer les activités et les évaluations	Un groupe représentatif des étudiants est invité à vérifier l'appropriation
	14. Les étudiants exploitent de manière efficace les acquis d'apprentissage pour piloter leurs études	Rien n'est prévu pour s'assurer que les étudiants exploitent de manière efficace les acquis d'apprentissage pour piloter leurs études	Les étudiants utilisent cette connaissance dans une certaine mesure pour piloter leurs activités d'apprentissage	Les étudiants utilisent effectivement les AAV pour piloter leur apprentissage	Les étudiants utilisent de manière systématique la liste des acquis d'apprentissage et les critères d'évaluation pour évaluer leur propre progression dans l'apprentissage et piloter celui-ci
	15. Les étudiants participent au processus d'élaboration et/ou de révision de la liste des acquis d'apprentissage	Les étudiants ne sont pas partie prenante à l'élaboration/révision de la liste des AAV	Certains enseignants consultent les étudiants lors de l'élaboration ou de la révision de la liste des AAV	La plupart des enseignants consultent les étudiants lors de l'élaboration ou de la révision de la liste des AAV	Des délégués des étudiants participent de manière formelle à l'élaboration et à chaque révision de la liste des AAV